ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

Nº 2571

présenté par M. Fasquelle

ARTICLE 4 BIS

À l'alinéa 2, après le mot :

« civil »,

insérer les mots:

« et du code de l'aviation civile ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement cohérence et de rédaction